

Bordereau de signature

Délibération CU 2020-71

Signataire	Date	Annotation
Caroline Feuillade, Responsable du Service Affaires Générales et Juridiques	17/12/2020	Action : Visa
Samir Seddouki, Directeur Général des Services	18/12/2020	Action : Visa
Benoit Roig, Président de l'Université de Nîmes	18/12/2020	Action : Signature  Certificat au nom de <u>BENOIT ROIG ID</u> (UNIVERSITE DE NIMES) , émis par <u>Certigna Identity Plus CA</u> , valide du 02 juin 2020 à 13:26 au 02 juin 2023 à 13:26.
Responsable du Service Affaires Générales et Juridiques		Action : Fin de circuit

Dossier de type : Affaires Générales // Arrêtés, délibération, courriers divers

UNIVERSITÉ DE NÎMES

CONSEIL D'UNIVERSITÉ

SÉANCE DU 15 décembre 2020

DELIBÉRATION N° 2020-71

BUDGET INITIAL POUR 2021

Vu le Code de l'Éducation,

Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,

Vu le décret n°2012-614 du 30 avril 2012 portant création de l'université de Nîmes ;

Membres du conseil en exercice ayant voix délibérative :	25
Membres présents ayant voix délibérative :	14
Membres représentés ayant voix délibérative :	5
Membres présents avec voix consultative :	8
Quorum:	13

Le conseil d'université a pris la délibération suivante à l'unanimité :

Article 1 :

Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :
263 ETPT, dont 224 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 38,56 ETPT hors plafond d'emplois législatif

23 520 296€ autorisations d'engagement dont :
17 869 267 € personnel
4 110 707 € fonctionnement
1 540 322 € investissement

27 199 848 € de crédits de paiement
17 869 267 € personnel
4 122 259 € fonctionnement
5 208 322 € investissement

26 059 536 € de prévisions de recettes
- 1 140 312 € de solde budgétaire

Article 2 :

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- 1 140 312 € de variation de trésorerie
- 516 701€ de résultat patrimonial
- 1 255 213€ de capacité d'autofinancement
- 1 140 312 € de variation de fonds de roulement

Les tableaux de présentation des emplois et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

Fait à Nîmes, le 17 décembre 2020

Le président de l'université de Nîmes

Benoit ROIG